

PROCÈS-VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 20 OCTOBRE 2023 A 20 h 30

Présents :

PERON Jean-René, LEGOUT Christian, MERRER Brigitte, HENRY Antoine, FEAT Cédric, QUEINNEC Solène, QUIGUER Thierry, PARCHEMINAL Carl, LE GALL Kévin, BRASSEUR Mélanie.

Absents/excusés : CHAMLEY Sylvain, MARC Aurélie, PERON Sébastien, LAYOUR Nathalie.

Procuration : Sylvain CHAMLEY à Jean-René PÉRON.

Secrétaire de séance : Madame Mélanie BRASSEUR.

OUVERTURE DE SÉANCE : 20 h 30

Le compte rendu du Conseil Municipal du 12 Octobre 2023 est approuvé à l'unanimité

ORDRE DU JOUR

D59-ACHAT D'UNE ÉPAREUSE

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'épareuse nécessite fréquemment des réparations et est dans un état vieillissant. Au vu de cela le Maire propose de la changer pour du matériel plus récent.

Il propose aux membres du Conseil Municipal l'achat d'une épareuse ; des devis seront établit pour comparaison des tarifs.

Adopté à l'unanimité.

D60 – CONTRAT DE MAINTENANCE DES CLOCHES DE L'ÉGLISE COMMUNALE

Le Maire informe les membres du Conseil municipal, de la proposition de l'entreprise MACE concernant un contrat de maintenance pour l'entretien des cloches et la vérification de la protection contre la foudre.

Le contrat est d'une durée de 3 ans, allant du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2026.

Le montant de la prestation est de 110 euros HT la première année, révisable selon les modalités précisées dans l'article 2 du contrat (MODALITÉS DE DÉTERMINATION DU PRIX).

Adopté à l'unanimité.

61-PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES RPQS d'EAU ET D'ASSAINISSEMENT 2022

Monsieur Le Maire informe les membres du conseil municipal de la réception du RPQS du Service Eau et Assainissement de Morlaix Communauté. Les documents ont été transmis aux conseillers par voie dématérialisée. Le Maire informe que ces rapports répondent à une exigence de transparences vis-à-vis des usagers qui peuvent les consulter sur place en Mairie.

Approuvé à l'unanimité.

D62 – OUVERTURE DES QUARTS DE CREDIT 2024

	BP 2023	REPORT 25% Budget 2024
Chapitre 21	250 000	62 500
Chapitre 23	1 093 092	273 273

Adopté à l'unanimité, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, hors crédits du compte 16.

D63 – TARIFS COMMUNAUX 2024

CANTINE SCOLAIRE	
Enfant	3,25 €
Enseignant, Personnel Communal	4.05 €
GARDERIE SCOLAIRE	
Le matin	2.50 €
Le soir	2.70 €
Gratuité pour le 3 ^{ème} enfant	
CONCESSIONS COLOMBARIUM	
15 ans	470 €
30 ans	945 €
50 ans	1 365 €
Location d'un emplacement	89 euros par an
CONCESSIONS CIMETIERE (Le M²)	
15 ans	92 €
30 ans	178 €
50 ans	252 €
Concession perpétuelle (4m2)	3 255 €
Le m ² supplémentaire (perpétuel)	892 €
MATERIEL COMMUNAL	
Tractopelle avec chauffeur (maximum de deux heures par prestations)	80 € de l'heure
Barnum	105 €
TABLES ET CHAISES	
Pour les associations extérieures et/ ou les particuliers	4 € 1 tables et 6 chaises
Vente de terre végétale	
Le m3 de terre végétale	4.40 €
Le m3 de terre végétale (avec transport)	12.60 €
DROIT DE STATIONNEMENT	
Vente sur le domaine public	26,25€ la journée
LOCATION DE LA SALLE	
Associations communales	Gratuité
Associations extérieures	210 €
Particuliers de la commune	189 €
Particuliers de la commune (3 heures utilisation)	100 €
Particuliers extérieurs	240 €

Caution	735 €
VENTE DE PHOTOCOPIES	
Feuilles A4	
Noir et blanc	0.21 €
Couleurs	0.55 €
Feuilles A3	
Noir et blanc	0.37 €
Couleurs	0.84 €
VENTE DE PHOTOCOPIES : TARIFS APPLIQUÉS AUX ASSOCIATIONS ET A L'ÉCOLE COMMUNALE	
Feuilles A4	
Couleurs	0.26 €
Feuilles A3	
Couleurs	0.47 €
SALLE DES SPORTS (tarifs inchangés conformément à la délibération 41 du 27/07/2023)	
Associations communales	Gratuit
Associations extérieures	150 €
Particulier de la Commune	130 €
Particuliers extérieurs	180 €
CAUTION	500 €
TERRAIN DE FOOTBALL (tarifs inchangés conformément à la délibération 41 du 27/07/2023)	
Particulier de la Commune	50 €
CAUTION	200 €

Adopté à l'unanimité.

D64 – VERSEMENT DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS	MONTANTS
MFR	100
Restos du Cœur	240
Association Bélizal	100
Paroles	50
Association Jonathan	60
RASED	60
ADMR	200
Association sportive de Plounéour Menez	100
Eau et Rivières	100
Rêves de clown	50
TOTAL	1060

Favorable à l'unanimité

D65 – DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2024 : REMPLACEMENT DU SYSTÈME DE CHAUFFAGE DE L'ÉCOLE COMMUNALE

Monsieur le Maire expose que le projet de remplacement du système de chauffage à l'école communale dont le coût prévisionnel s'élève à **277 500 € HT** est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) suivant le plan de financement :

Coût total : **277 000 € HT**

DETR : **83 250 € (30%)**

Autofinancement communal : **61 100 €**

L'échéancier de réalisation de ce projet sera le suivant : **Septembre 2024 – Septembre 2025**

Adopté à l'unanimité le projet de remplacement d'un système de chauffage à l'école communale (chauffage fioul par une chaufferie Bois, le plan de financement exposé, la sollicitation d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

D66 – PARTICIPATION AU VOYAGE SCOLAIRE (ANNULE ET REMPLACE LE DELIBARATION NUMERO 54 2023

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'un voyage « classe découverte ». Se déroulera du 5 au 9 février pour les 22 élèves des classes de CE2, CM1, CM2.

Au vu de l'estimation financière et afin de permettre à l'ensemble des élèves d'y participer à un coût raisonnable Le Maire propose d'apporter l'aide de la collectivité à hauteur de 70 euros par enfant concerné. Cette somme sera versée sous forme de subvention exceptionnelle sur le compte de l'OCCE de l'école communale ou bien si l'OCCE n'a pas la capacité de recevoir la subvention, à l'amicale laïque.

Adopté à l'unanimité.

D67 – CONSEILLER NUMERIQUE

Le Maire informe les conseillers Municipaux que la Mairie de Plourin les Morlaix propose de reconduire le poste du conseiller numérique. Le contrat actuel de l'agent prend fin au 09/01/2024.

La reconduction du contrat de l'agent pour 3 ans.

Les montants et taux de financement pour les structures publiques seront de 17 000 euros la 1^{ère} année, soit 70% de la base actuelle ; 12 000 euros la deuxième année (50% de la base actuelle) et 12 000 euros la troisième année (50% de la base actuelle).

De revaloriser l'agent sur la période.

Il nous précise que cela induit une augmentation du reste à charge et un cout horaire plus important (Soit : en 2024 11.58 euros ; en 2025 15.33 euros ; en 2026 15.98 euros).

La convention prévoit une base de 3.5 heures par semaine pour notre commune

Adopté à l'unanimité la reconduction de l'engagement pour une durée de trois ans

D68 – PLANTATION D'ARBRES

Face aux enjeux climatiques et environnementaux, Le Département du Finistère a lancé en octobre 2021 l'opération 500 000 arbres, avec pour objectif la plantation de 50 000 arbres par an sur 10 ans. Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil départemental soutien les projets de plantations portés par les collectivités ; l'adhésion à ce dispositif permet de le financer à hauteur de 80 %

Adopté à l'unanimité.

D69 – PROJET DE REMPLACEMENT D'UNE CHAUDIERE FIOUL PAR UNE CHAUDIERE BOIS DANS L'ÉCOLE COMMUNALE

Monsieur Le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il y a lieu de remplacer la chaudière à fioul de l'école communale par une chaudière à bois. Des devis seront établis auprès d'entreprises. L'étude de faisabilité a été établie par l'entreprise BETDI DILASSER de Poullaouen. Il a été demandé à HEOL d'analyser le projet d'un point de vue énergétique. Selon les estimations de l'entreprise DILASSER le coût du projet sera d'environ 277 000 euros HT.

Adopté à l'unanimité

D70 – ADHESION AU DISPOSITIF DE CERTIFICATS D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE POUR LE PROGRAMME CEE COUP DE POUCE « CHAUFFAGE DES BÂTIMENTS TERTIAIRES » SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIES ET D'ÉQUIPEMENT DU FINISTÈRE (SDEF)

Adopté à l'unanimité

D71– DECISIONS MODIFICATIVES NUMÉRO 3 : BUDGET LOTISSEMENT AR ROCHOU ANNULE ET REMPLACE LES DELIBERATIONS 37 (DM1), 38 (DM2) : LOTISSEMENT AR ROCHOU AINSI QUE LES DELIBERATIONS 43 (DM1) ET 44 (DM2) : COMMUNE

I-EN SECTION DE FONCTIONNEMENT

➤ **Dépenses de Fonctionnement :**

<u>Chapitre 042 « Opération d'ordre de transfert entre sections » :</u>	- 35 571.10
Article 71355_Variation de stock de terrains aménagés	

➤ **Recettes de fonctionnement**

<u>Chapitre 042 « Opération d'ordre de transfert entre sections » :</u>	- 35 571.10
Article 71 355_Variation de stock de terrains aménagés	

II-EN SECTION D'INVESTISSEMENT

➤ **Dépenses d'investissement**

<u>Chapitre 040 « Opérations d'ordre de transfert entre sections »</u>	- 35 571.10
Article 3555_ Terrains aménagés	

➤ **Recettes de fonctionnement**

<u>Chapitre 040 « Opérations d'ordre de transfert entre sections »</u>	- 35 571.10
Article 3551_ Terrains	

Adopté à l'unanimité

D72- DEMANDE DE SUBVENTION FONDS VERTS ; REMPLACEMENT D'UNE CHAUDIERE FIOUL PAR UNE CHAUDIERE BOIS (ÉCOLE COMMUNALE ET LA SALLE POLYVALENTE)

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal d'une demande de subvention d'un montant de 110 950 € dans le cadre du dispositif des « FONDS VERTS » pour le remplacement de la chaudière fioul par une chaudière bois à l'école communale et la salle polyvalente.

Avis favorable à l'unanimité

HEURE DE CLÔTURE DE SÉANCE : 22 h 30

Le 04 Décembre 2023

Le Maire,

Jean-René PERON

